



Vente de parcelle de maison sans avis

Par **soke**, le **25/04/2010** à **15:52**

Bonjour,

notre maison de ville a une entrée commune (la maison est divisée en 2 et nous sommes proprio également de l'entrée, l'autre a une servitude)

le voisin (partie droite de la maison) a vendu sa parcelle sans nous en parler, sans nous faire de proposition, dans le dos quoi alors que nous aurions aimé lui acheter...

plusieurs fois je l'ai vu avec des gens pour visite et moi de lui dder s'il arrive a trouver à "louer", lui de me cacher la vente et me dire "ha c'est pas facile), ensuite je le vois vider son garage, moi de lui dire "vous videz tout?" lui de me répondre "hé oui" sans me dire une fois encore qu'il est train de vendre.

la vente se signe jeudi prochain.

si vous pouviez me donner quelques infos à ce sujet ce serait vraiment chouette car le contrat de vente ne fait réf qu'à la servitude et à nos parcelles

- a t il le droit de vendre sans nous en faire part (sorte de copropriété)
- peut on annuler la vente?
- comment faire pour récupérer ce morceau?

par avance un grand merci

So

Par **fif64**, le **26/04/2010** à **17:25**

S'il n'y avait pas de pacte de préférence de signé, votre voisin peut vendre cette propriété à qui il veut, que ce soit une copropriété, une sorte de copropriété, ou autre chose.
Tant que vous n'êtes pas coindivisaires, vous n'avez aucun droit préférentiel.

Comment faire pour récupérer ce morceau ?
Lui faire une proposition plus intéressante.